

ANNEXES

État de compte de l'UQTR – Exemple de l'hiver 2022	2
Processus de désistement géré par l'UQTR	4
Infolettres de l'AGEHC UQTR 2021-2022	5
Publications Facebook de l'AGEHC UQTR 2021-2022.....	8
Quelques affichages sur les lieux d'étude	14
Envoi promotionnel d'aimants.....	15
Apparition dans le cahier de notes	16

État de compte de l'UQTR – Exemple de l'hiver 2022

UQTR



Université du Québec
à Trois-Rivières

Bureau du registraire
Centre de ressources
multiservice

C.P. 500, Trois-Rivières, Québec, Canada / G9A 5H7
Tél.: 819 376-5011

ÉTAT DE COMPTE / FACTURE

Pour connaître les modes de paiement autorisés,
consulter la page : WWW.UQTR.CA/PAIEMENT



Date de facturation : 15 juillet 2022

Code permanent : [REDACTED]

Session : Hiver 2022

Montant versé :
(SIPC 428)

**DÉTACHER ET RETOURNER CETTE PARTIE AVEC VOTRE PAIEMENT
N' OUBLIEZ PAS D' INSCRIRE VOTRE CODE PERMANENT SUR VOTRE CHÈQUE**

✂

Code permanent : [REDACTED] Date de facturation : [REDACTED]
Programme : 1574 DESS en GRH et changement organisationnel

DÉTAIL DU COMPTE		DÉTAIL DU COMPTE	
Relevé des transactions	Montant	Relevé des transactions	Montant
Crédit au dossier avant l'hiver 2022	(566,12)		
**** UQTR ****			
Frais généraux (non remboursables)	58,78		
Droits de scolarité 2e-3e cycles	272,52		
Droits scol. cours hors-programmes	545,04		
Frais techno (hors campus)	48,60		
FIO SAE-SPCFHC	27,00		
Copibec (droits d'auteur)	9,00		
Assurance-accident	0,30		
	961,24		
**** Associations étudiantes ****			
AGEHC - Activités	53,46		
Association hors-campus	16,00		
F.A.E.U.Q.E.P.	1,50		
Fondation UQTR hors campus B	6,00		
Assurance dentaire AGEHC D	110,00		
Assurance santé AGEHC E	58,00		
	244,96		
**** Transactions diverses ****			
Paiement S.I.P.C. (22-01-18)	(321,54)		
Paiement S.I.P.C. (22-01-31)	(318,54)		
	(640,08)		
		Facturation totale (Hiver 2022)	1 206,20
		TOTAL DÛ	0,00
		Dates d'échéance:	

Pour modifier votre couverture
d'assurance santé et dentaire,
CLIQUER ICI
Pour informations, communiquez avec
le Plan Major au 1 877 976-2567.
PÉRIODE DE DÉSISTEMENT, VOIR VERSO.

Voir règles pour frais de retard au verso.

Si vous avez fait votre paiement, veuillez ignorer cet avis.

N.B.: Voir au verso pour l'explication des montants A à E. L'inscription à une session ultérieure est assujettie à l'acquittement de tout solde dû à l'exception, le cas échéant, des montants A à E qui sont facultatifs.

**Les frais découlant d'une décision du
Ministère sont sujets à changement sans
préavis.**

Les frais sous la rubrique « UQTR » font suite aux décisions du Ministère ou du conseil d'administration de l'UQTR.

Les frais sous la rubrique « Associations étudiantes » font suite aux décisions ou aux recommandations des associations étudiantes dont l'étudiant est membre. Ces frais sont obligatoires. Seuls les frais A à E sont facultatifs, lire l'encadré ci-dessous.

<p>Montants facultatifs (A à E)</p> <p>Montants A, B et C Contributions volontaires recommandées par votre association générale. Pour annulation, déduire des sommes dues sur le deuxième versement, s'il y a lieu.</p> <p>Montants D et E Régime d'assurance santé et dentaire annuel : 1/3 facturé à l'automne et 2/3 facturé au trimestre d'hiver. Pour les étudiants inscrits au trimestre d'automne, l'annulation est possible entre le 15 août et le 30 septembre seulement. Dépassé la période permise, l'étudiant demeure inscrit au régime jusqu'à la fin de la période de couverture. La période de couverture annuelle est de septembre à août. Seuls les nouveaux étudiants au trimestre d'hiver peuvent annuler au cours du mois de janvier.</p> <p>Pour modifier votre couverture d'assurance santé et dentaire, CLIQUEZ ICI Pour informations concernant les assurances : http://planmajor.ca/fr/associations/agehc-ugt</p>
<p>Règles établies par résolution du CA</p> <p>Dates des versements Pour les inscriptions à temps complet aux trimestres d'automne et d'hiver, la perception des droits de scolarité et des autres frais obligatoires s'effectue en deux (2) versements. Le premier versement est payable au plus tard la journée avant le début officiel du trimestre (voir le calendrier universitaire) ou encore au moment de l'inscription tandis que le second versement est exigé au plus tard le 1er novembre au trimestre d'automne et le 1er mars au trimestre d'hiver. Le 1er versement est déterminé par un montant équivalent à neuf (9) crédits de droits de scolarité plus la totalité des autres frais obligatoires, alors que le solde est exigé au deuxième versement.</p> <p>Pour les inscriptions à temps partiel aux trimestres d'automne et d'hiver et pour toutes les inscriptions du trimestre d'été, les droits de scolarité et les autres frais obligatoires sont payables en un (1) seul versement, soit la journée avant le début officiel du trimestre ou encore au moment de l'inscription.</p> <p>Frais de retard *** <i>La date des frais de retard n'est pas la date de paiement</i> *** Les premiers frais de retard de 32,78\$ sont appliqués le 7 octobre pour le trimestre d'automne et le 7 février pour le trimestre d'hiver. Les deuxièmes frais de retard de 32,78\$ sont appliqués le 7 décembre pour le trimestre d'automne et le 7 avril pour le trimestre d'hiver. Les frais de retard de 32,78\$ du trimestre d'été sont appliqués le 31 juillet.</p> <p>Afin d'éviter les frais de retard, il faut que le paiement soit reçu et encaissé avant les dates indiquées précédemment. Pour tout paiement par la poste ou par transfert électronique (par le site web de votre institution financière par exemple), veuillez prévoir de 3 à 8 jours ouvrables de délai avant que le paiement ne soit reçu et encaissé par l'UQTR. Nous ne sommes pas responsables des délais postaux.</p> <p>Frais de chèque sans provision Des frais de 32,78\$ seront ajoutés à votre compte si le chèque est retourné par l'institution financière pour provisions insuffisantes.</p> <p>Frais de contestation de paiement Des frais de 32,78\$ seront ajoutés à votre compte si le paiement est retourné par l'institution financière pour contestation de paiement.</p>

Processus de désistement géré par l'UQTR




[Accueil](#)
[Premier contact](#)
[Infos personnelles](#)
[Courriel](#)
[Dossier universitaire](#)
[Emploi étudiant](#)
[Portails de cours](#)
[Ressources](#)
[Agenda](#)
[Aide](#)

RÉGIME DE SOINS DE SANTÉ ET DENTAIRE DE L'AGEUQTR / AGEHC





VOTRE RÉGIME D'ASSURANCE

En tant que membre de votre association étudiante, vous êtes inscrit(e) à un Régime de soins de santé et dentaires de l'AGEUQTR / AGEUQTRHC. Cette assurance santé, créée expressément pour les étudiantes et étudiants, couvre de nombreux frais qui ne sont normalement pas couverts par le Régime d'assurance maladie du Québec. Le régime a été établi par votre association étudiante respective afin de contribuer à protéger et à améliorer votre état de santé tout au long de vos études.

Trois façons d'en profiter :

- Soins dentaires : examen, nettoyage, plombage, traitement de canal, traitement des gencives, extraction de dents de sagesse, etc.
- Soins de la vue : examen, lunettes ou lentilles
- Soins de santé : chiropratique, physiothérapie, naturopathie, diététique, vaccins, hospitalisation, assurance voyage, etc.

Si vous êtes de l'AGEUQTR, cliquez [ici](#) pour consulter les détails relatifs à votre couverture.

Si vous êtes de l'AGEHC, cliquez [ici](#) pour consulter les détails relatifs à votre couverture.

[Cliquez ici pour modifier votre couverture.](#)

19 juillet 2022 10 h 40




RÉGIME DE SOINS DE SANTÉ ET DENTAIRE DE L'AGEUQTR / AGEUQTRHC





Attention: Imprimez ou prenez en note votre numéro de confirmation.
 Il constitue la preuve que vous avez effectué votre transaction.
Si vous n'avez pas de numéro de confirmation, votre modification n'est pas complétée.

Conditions d'utilisation

Session:
 automne 2021 ▼

[Modifier ma couverture d'assurance](#)

Infolettres de l'AGEHC UQTR 2021-2022

Bonne rentrée 2021-2022! Mer 2021-09-08

Assurances collectives et Programme d'aide étudiant (PAÉ)

L'assurance collective permet d'obtenir des remboursements pour les soins professionnels. Informe-toi des couvertures et des dates de désistement.

SOUMETTRE UNE RÉCLAMATION

-  Courriel à reclamation@planmajor.ca
Prenez une photo de votre facture ou contactez-le
-  Directement chez le dentiste
1888-711-5151 (téléphone TOLL FREE) ou 514-733-2187
-  Application mobile ou portail web
Connectez-vous à nos différents plateformes

Lors de vos communications, veuillez indiquer : nom complet, code permanent et numéro de groupe pour un remboursement plus rapide, veuillez inclure votre numéro de téléphone

Les réclamations sont traitées dans la limite de la période de prescription et de déchéance de droit de paiement qui de 3 jours ouvrables avant le paiement

APPLICATION MOBILE ET PORTAIL WEB



 # de groupe : **15499**
 # de bénéficiaire : **code permanent**

Téléchargez **Major Mobile** ou **visitez-nous sur le portail web**

- Inscrivez-vous en ligne
- Réservez vos services de prescription
- Consultez l'annuaire des fournisseurs

LE RABAIS- RÉSEAU

En choisissant notre couverture, vous bénéficiez de tarifs préférentiels sur les services offerts par différents fournisseurs

Groupe VISA Inc.
50% de rabais sur toutes les cartes de paiement
50% de rabais sur tout service de crédit/débit
20% de rabais sur les services de location

Genesco Dentaires Lapointe
10% de rabais sur les soins dentaires (hors traitement de 500)

Énergie Cordis
40% de rabais sur les services de chauffage et d'éclairage

Beaufin Plus
10% de rabais sur l'abonnement annuel d'assurance

Clinique de Psychologie Québec
10% de rabais sur le premier rendez-vous

Yoga Fitwell
Abonnement aux prestations de yoga par semaine 10% rabais

Physio-Écarts
10% de rabais sur les services de kinésithérapie
10% de rabais sur les services de physiothérapie

Les tarifs préférentiels sont en vigueur du 1er septembre 2021 au 31 août 2022

Consultez notre site Internet pour d'autres rabais !



Plan Major
On parle vrai.

planmajor.ca
1 877 376 2187

AGEHC UQTR
Association générale des
étudiants hors-campus
de l'UQTR

Régime d'assurance collective
complémentaire | 2021-2022

CONTACTEZ-NOUS

planmajor.ca
etudiant@planmajor.ca
 1 877 376 2187



PAPERULINCYCLE
 www.papercycle.com

PERIODE DE COUVERTURE	1er septembre 2021 au 31 août 2022
------------------------------	---

Veuillez consulter le règlement de votre régime d'assurance collective en vigueur pour connaître les modalités de couverture et les conditions de désistement.

Bonne session d'hiver 2022 à l'UQTR! Lun 2022-01-10

Assurance collective



Nous vous invitons à prendre connaissance des couvertures de votre régime sur notre site Internet ou celui de Plan Major. Les étudiants admis à l'hiver 2022 ont jusqu'au 31 janvier pour notifier de leur désistement (par le portail étudiant de l'UQTR). [Plus d'information.](#)

Programme d'aide aux étudiants (PAÉ)

EQ Care vous met en contact avec un ambassadeur de soins qui vous dirigera vers les **ressources professionnelles dont vous avez besoin (psychologue, aide juridique, nutrition, etc.)** Les 8 premières séances sont gratuites. [Commencez la démarche ici.](#)

Été 2022 Mar 2022-05-10

Vous êtes toujours couvert par l'Assurance collective

SOUMETTRE UNE RÉCLAMATION

- Courriel à reclamation@planmajor.ca**
Prenez une photo de votre facture ou numérisez-la
- Directement chez le dentiste**
Utilisez l'ID numérique TELUS ADJUDICARE 34/AUTOBEN
- Application mobile ou portail web**
Connectez-vous à nos différentes plateformes

Lors de vos communications, veuillez indiquer: nom complet, code permanent et numéro de groupe. Pour un remboursement plus rapide, veuillez inclure votre spécimen de chèque.

Les réclamations seront traitées après la fin de la période de modifications et de déblocage. Le délai de traitement sera de 8 jours ouvrables suivant la réception.

APPLICATION MOBILE ET PORTAIL WEB


 Téléchargez **Major Mobile** ou inscrivez-vous sur le **portail web**
 ✓ Réclamez en ligne

**LE RABAIS-
RÉSEAU**

En conservant votre couverture, vous bénéficiez de tarifs préférentiels ou de rabais offerts par différents spécialistes.

Groupe visuel Iris
 150\$ de rabais pour l'achat de lunettes de prescription
 150\$ de rabais pour l'achat de lunettes de soleil de prescription
 250\$ de rabais sur la correction de la vision en laser

Centres Dentaires Lapointe
 10% de rabais sur les traitements offerts (jusqu'à un maximum de 500)

Énergie Cardio
 50\$ de rabais sur l'abonnement annuel Le Détenteur

Nautilus Plus
 75\$ de rabais sur l'abonnement annuel Abonnement

Clinique de Psychologie Québécois
 10% de rabais sur la première séance

Yoga Fitness
 Abonnement à la plateforme en ligne pour seulement 17\$/mois

Physio-Santé
 10% de rabais sur les services d'évaluation
 10% de rabais sur les traitements de physiothérapie

Veuillez prendre note que les avantages du Rabais-Réseau peuvent changer sans préavis.

Consultez notre site internet pour d'autres rabais!


Plan Major
 On parle vrai.

planmajor.ca
 1 877 576 2567

AGEHC UQTR |
 Association générale des
 étudiants hors-campus
 de l'UQTR

Régime d'assurance collective
 complémentaire | 2021-2022

Si vous avez conservé l'assurance collective à l'hiver 2022, vous êtes couvert jusqu'au 31 août 2022. Profitez-en pour planifier votre nettoyage dentaire annuel, vos soins oculaires (examen de la vue, lunettes et lentilles, correction au laser) et vos services professionnels et paramédicaux. [Plus d'information](#)

Publications Facebook de l'AGEHC UQTR 2021-2022

Septembre 2021



 Association générale des étudiants hors campus de l'UQTR
Publié par Karine Samson · 24 septembre 2021 ·

Comme étudiant.e à l'UQTR tu es automatiquement inscrit.e à l'assurance collective du Plan Major.

 Tu as jusqu'au 30 septembre pour te désister par le portail étudiant. Mais avant de le faire, consulte le détail des couvertures!

Tu as des commentaires? Le CA de l'AGEHC s'est donné comme mandat de réviser les couvertures offertes, cette année. C'est donc le bon moment de nous faire part de tes idées!

Tous les détails  <https://agehc.ca/index.php/services/assurances-plan-major>

 **Plan Major**
On parle vrai.

AGEHCUQTR |
**Association générale des
étudiants hors-campus
de l'UQTR**

COMBINEZ VOS RÉGIMES

Régime d'assurance collective
complémentaire | **2021-2022**



Octobre 2021

Association générale des étudiants hors campus de l'UQTR
Publié par Sophie Hebert · 1 octobre 2021 ·

Pour ceux qui se sont inscrits au programme d'assurance collective complémentaire, voici quelques informations pertinentes 📌

Grâce à votre régime, vous obtenez des remboursements sur divers soins de santé ! Votre couverture inclut notamment une assurance dentaire, soins de la vue, assurance santé complémentaire, assurance La Fracture, assurance accident et une assurance voyage 🏠 🧑 🏠 🏠 🏠

Temps plein ? Temps partiel ? Vous ne savez pas si vous êtes couverts ? Avec 2 cours ou plus à l'horaire, vous êtes automatiquement inscrit au régime. Également, vous pouvez le combiner avec une autre assurance qui vous couvre.

Pour connaître tous les détails, visitez <https://planmajor.ca/fr/associations/agehc-uqtr/>.

Octobre 2021

Association générale des étudiants hors campus de l'UQTR
Publié par Karine Samson · 8 octobre 2021 ·

Découvrez le nouveau programme d'aide aux étudiants avec EQ Care. Il permet d'obtenir du soutien d'urgence et de planifier des consultations gratuites auprès de différents professionnels.

👉 <https://agehc.ca/.../programme-d-aide-aux-etudiants-pae>

Novembre 2021

Association générale des étudiants hors campus de l'UQTR
Publié par Karine Samson · 9 novembre 2021 ·

Vous vous sentez anxieux ou stressé ? Vous vivez une difficulté familiale ? Vous ne savez plus où donner de la tête ? Saviez-vous que, grâce à votre association étudiante, vous avez accès à un programme d'aide étudiant accessible 24h/24, 7j/7 ?

Ce service confidentiel vous permet d'obtenir des consultations en santé mentale avec un professionnel qualifié. De plus, le service inclut un volet bien-être physique, un volet juridique et un volet organisation budgétaire. Alors, n'hésitez pas ! Les équipes qualifiées et attentionnées sont là pour vous apporter du soutien.

Téléchargez l'application mobile EQ Care et utilisez votre numéro de groupe santé/dentaire et votre numéro de certificat lors de votre première inscription. Visitez planmajor.ca/pae pour tous les détails.

Communiquez avec l'équipe de Plan Major à etudiant@planmajor.ca si vous avez des questions.

Décembre 2021

Association générale des étudiants hors campus de l'UQTR
Publié par Karine Samson · 9 décembre 2021 ·

Grâce à votre régime d'assurance collective complémentaire, vous obtenez des remboursements sur divers soins de santé ! Effectuez une réclamation dès maintenant pour vos rendez-vous chez le massothérapeute, vos soins dentaires, vos lunettes de prescription, et autres. 🏠 🧑 🏠 🏠

Vous pouvez le faire directement sur l'application Major Mobile ou encore via l'adresse courriel reclamation@planmajor.ca.

Pour tous les détails, visitez : <https://planmajor.ca/fr/associations/agehc-uqtr...> Voir plus

Décembre 2021


 Association générale des étudiants hors campus de l'UQTR a changé sa photo de couverture.

 Publié par Karine Samson · 15 décembre 2021 ·

Chers membres,

L'AGEHCQTR a décidé de porter la cause en appel afin de défendre le modèle auto-assuré actuellement en vigueur. Ainsi, jusqu'à ce que la Cour d'appel du Québec se prononce, votre régime restera en place. Vous pourrez donc bénéficier de votre couverture à l'hiver 2022.

Nous nous assurons de bien faire valoir vos intérêts. Pour toutes questions, n'hésitez pas à nous joindre.


<https://agehc.ca/.../160-l-agehc-uqtr-defend-le-modele...>

Votre régime d'assurance collective est toujours en vigueur


1 877-976-2567



Janvier 2022


 Association générale des étudiants hors campus de l'UQTR

 Publié par Karine Samson · 8 janvier ·


Le régime de soins de santé et dentaires offert par l'AGEHC UQTR a été établi afin de contribuer à protéger et à améliorer votre état de santé tout au long de vos études.

Si vous avez été admis à l'UQTR à la session d'hiver, vous avez du 1er au 31 janvier pour vous désister. Le tout se fait très facilement par le portail étudiant.


www.agehc.ca


Fin du désistement* : 31 janvier 2022


Mieux comprendre votre régime d'assurance collective



Plan Major
On parle vrai.







Janvier 2022

Association générale des étudiants hors campus de l'UQTR

 Publié par Karine Samson · 12 janvier ·

Ce message concerne les bénéficiaires de la couverture d'assurance collective offerte par l'AGEHC UQTR. Si vous êtes retiré au complet du régime annuellement ou de manière permanente, ce message ne vous est pas adressé.

Pour les personnes nouvellement inscrites à la session d'hiver 2022

Les étudiantes et étudiants qui n'étaient inscrits à aucun cours à l'automne 2021 et dont la session d'hiver est leur première pour l'année universitaire en cours ont jusqu'au 31 janvier 2022 pour se désister complètement du régime d'assurance collective à travers le portail étudiant. Le régime complet englobe un volet santé complémentaire, incluant une couverture pour l'assurance voyage et en cas d'accident (DMA) et un volet santé dentaire. Il n'inclut pas de régime médicaments et ne permet donc pas de se retirer d'un régime médicament obligatoire par le gouvernement du Québec.

Pour les personnes inscrites à la session d'automne 2021

Exceptionnellement, l'AGEHC UQTR permettra aux étudiantes et aux étudiants inscrits à la session d'automne 2021 qui avaient conservé le volet santé complémentaire du régime, de se désister de la couverture d'assurance voyage et accident (DMA) pour l'hiver 2022. Si vous décidez de vous désister de ces deux couvertures, le Plan Major émettra, à votre attention, par virement bancaire, un remboursement de 7,56 \$. Pour vous désister et recevoir votre remboursement, vous devez faire les démarches décrites sur notre site web avant le 15 février 2022. Le remboursement sera effectuée d'ici le 15 mars 2022.

Détails et démarches ➡ <https://agehc.ca/index.php/164-assurance-desistement-hiver2022>

AVIS IMPORTANT

concernant votre régime

d'assurance collective

 (12 janvier 2022)

Plan Major

 On parle vrai.

 1 877-976-2567

AGEHC UQTR |

 Association générale des

 étudiants hors-campus

Janvier 2022

Association générale des étudiants hors campus de l'UQTR a changé sa photo de couverture.

 Publié par Karine Samson · 25 janvier ·

Kiosque virtuel avec Plan Major

Un kiosque virtuel aura lieu le 2 février de 11h à 14h avec l'équipe de Plan Major pour répondre à toutes vos questions sur votre couverture du régime d'assurance et les services connexes. Ne soyez pas gêné et venez poser vos questions !

https://calendarly.com/.../d601310e-0c30.../microsoft_teams

KIOSQUE VIRTUEL

 2 février 2022 - 11h à 14h

Venez poser vos questions

 concernant votre régime

 d'assurance!

Janvier 2022

Association générale des étudiants hors campus de l'UQTR

 Publié par Karine Samson · 26 janvier ·

Vous vous sentez anxieux ou stressé? Vous ne savez plus où donner de la tête? Saviez-vous que vous avez accès à un programme d'aide étudiant accessible 24h/24? Ce service vous permet d'obtenir des consultations en santé mentale avec un professionnel qualifié.

Le service inclut un volet bien-être physique, un volet juridique et un volet organisation budgétaire.

Utilisez votre numéro de groupe [redacted] et votre numéro de certificat (code permanent) lors de votre... Voir plus

La santé mentale,

c'est important

d'en parler.

Le programme d'aide

étudiant peut vous aider

 (gratuit en tout temps)

Téléchargez l'application

 Eq Care (par Telus Santé)

planmajor.ca/pae

 etudiant@planmajor.ca

1 877-976-2567

Janvier 2022


Association générale des étudiants hors campus de l'UQTR
 Publié par Karine Samson · 30 janvier ·

Quelques dates à retenir en ce début de semaine :

31 janvier 2022 : Désistement des assurances collectives pour la session d'hiver 2022 (personnes admises à l'hiver seulement). Naviguez au formulaire de désistement par votre portail étudiant.
31 janvier 2022 : Date limite pour déposer votre candidature aux bourses de soutien de l'AGEHC à la Fondation de l'UQTR. Plusieurs bourses pour les personnes étudiant à temps plein et à temps partiel. www.uqtr.ca/bourses... Voir plus

Dates limites

31 janvier 2022
Désistement Plan Major pour les étudiants admis à l'hiver

Candidatures aux bourses de soutien à la Fondation de l'UQTR

1er février 2022
Abandon de cours avec remboursement des droits de scolarité



Février 2022


Association générale des étudiants hors campus de l'UQTR
 Publié par Karine Samson · 1 février ·

Kiosque virtuel avec Plan Major

Un kiosque virtuel aura lieu le 2 février de 11h à 14h avec l'équipe de Plan Major pour répondre à toutes vos questions sur votre couverture du régime d'assurance et les services connexes. Ne soyez pas gêné et venez poser vos questions !

https://calendly.com/.../d601310e-0c30.../microsoft_teams

2 février de 11h à 14h

Venez poser vos questions concernant votre régime d'assurance !

planmajor.ca etudiant@planmajor.ca
 1 877-976-2567

Février 2022



Association générale des étudiants hors campus de l'UQTR
 Publié par Karine Samson · 2 février ·

Guillaume de Plan Major est là jusqu'à 14h pour répondre à vos questions sur l'assurance collective et le programme d'aide étudiant.

Connectez-vous au kiosque virtuel https://calendly.com/.../d601310e-0c30.../microsoft_teams




Février 2022


Association générale des étudiants hors campus de l'UQTR a changé sa photo de couverture.
 Publié par Karine Samson · 9 février ·

Nous souhaitons vous rassurer sur le maintien des couvertures d'assurance santé complémentaire jusqu'à avis contraire.


<https://agehc.ca/inde.../164-assurance-desistement-hiver2022>



AVIS IMPORTANT
concernant votre régime d'assurance collective

(9 février 2022)

Février 2022



Association générale des étudiants hors campus de l'UQTR a changé sa photo de couverture.

 Publié par Karine Samson · 10 février ·

Nous souhaitons vous rassurer sur le maintien des couvertures d'assurance santé complémentaire. Nous vous invitons à lire la réaction de Plan Major suite aux annonces des derniers jours concernant l'AMF et les associations étudiantes.

N'hésitez pas à nous partager votre opinion sur la situation ou à nous contacter si vous avez des questions.

<https://agehc.ca/index/164-assurance-desistement-hiver2022>



The graphic features a blue background with a yellow warning triangle icon. Text reads: "AVIS IMPORTANT concernant votre régime d'assurance collective" and "Mise à jour 10 février 2022". On the left, there is a blue document titled "Plan Major On parle vrai." with the AGEHC logo and contact information.

Mars 2022


Association générale des étudiants hors campus de l'UQTR

 Publié par Karine Samson · 29 mars ·

Avec le Programme d'Aide aux Étudiants, tu as accès à 8 séances gratuites avec un professionnel en santé mentale.

Parle d'abord avec un ambassadeur de soins et il te mettra en contact avec un spécialiste dans les 5 jours ouvrables.

N'hésite surtout pas, c'est là pour toi!

<https://agehc.ca/.../programme-d-aide-aux-etudiants-pae>



The graphic has a blue background with white text: "programme d'aide étudiant" and "ours de vie". It features the EQ Care logo and a circular icon with a plus sign and the text "visitez planmajor.ca".

AGEHC.CA

Programme d'aide aux étudiants (PAE)

 Découvrez le nouveau programme d'aide aux étudiants avec EQ Care. Il permet d'obtenir du s...

Avril 2022


Association générale des étudiants hors campus de l'UQTR

 Publié par Karine Samson · 27 avril ·

Saviez-vous que le PAÉ est offert à tous les membres hors campus, même désistés de l'assurance collective, et ce jusqu'à la fin de la session d'été?

Tous les détails ici <https://agehc.ca/.../programme-d-aide-aux-etudiants-pae>

Quel genre d'aide peut apporter le PAE?... Voir plus



The graphic features three smartphone screens displaying the EQCare and TELUS Santé apps. Text reads: "PROGRAMME D'AIDE AUX ÉTUDIANTS" and "EQCare devient TELUS Santé".

Mai 2022


Association générale des étudiants hors campus de l'UQTR

 Publié par Karine Samson · 5 mai ·

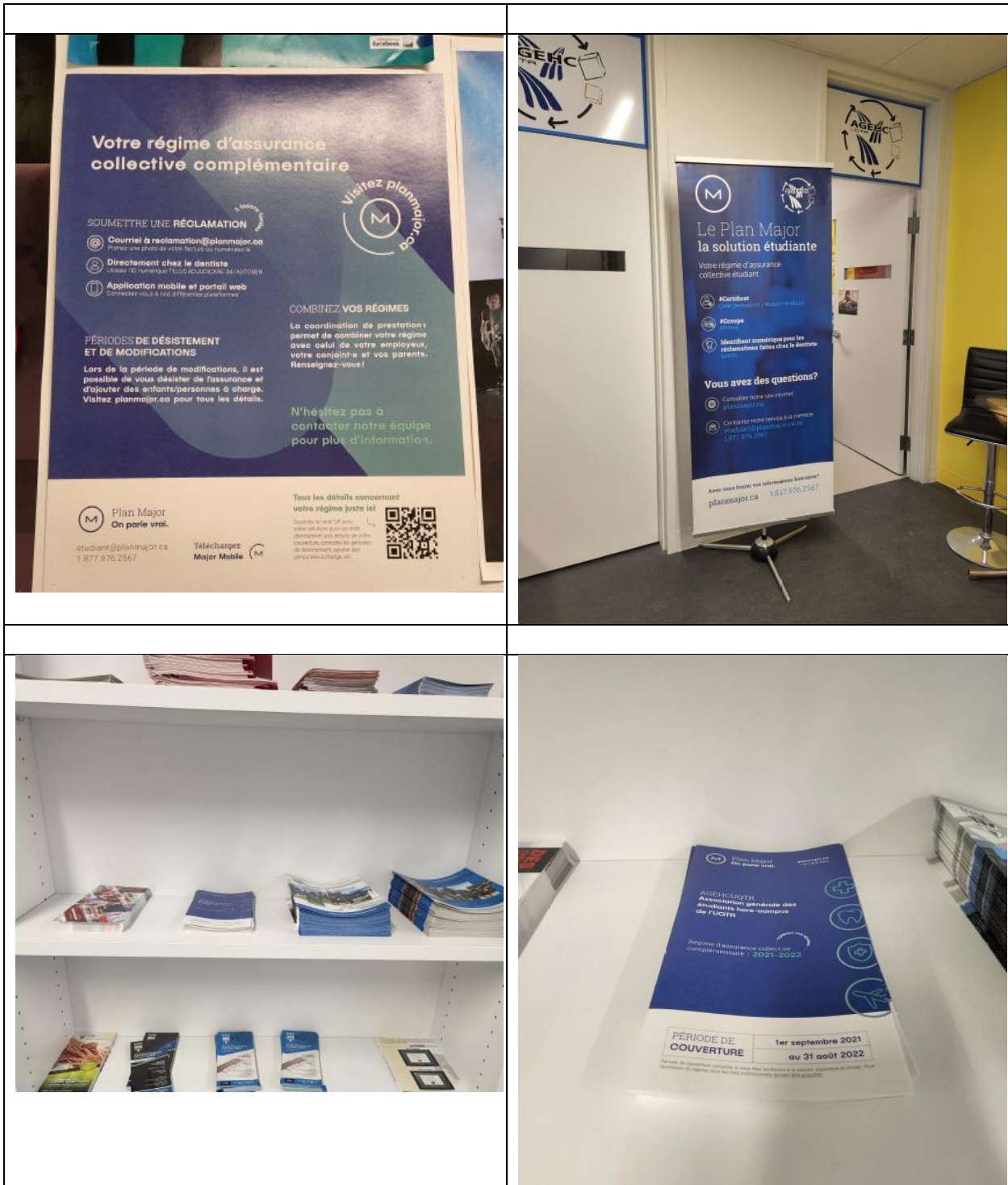
Si vous avez conservé l'assurance collective à l'hiver 2022, vous êtes couverts jusqu'au 31 août 2022. Profitez-en pour planifier votre nettoyage dentaire annuel, vos soins oculaires (examen de la vue, lunettes et lentilles, correction au laser) et vos services professionnels et paramédicaux.

Plus de détails <https://agehc.ca/index.php/services/assurances-plan-major>



The graphic has a blue background with white text: "Vous avez payé l'assurance collective à l'hiver? Vous êtes couvert jusqu'au 31 août 2022". It features the Plan Major logo and the AGEHC logo.

Quelques affichages sur les lieux d'étude





Envoi promotionnel d'aimants

Novembre 2020



Apparition dans le cahier de notes

2022-2023

Régime d'assurance collective complémentaire | 2022-2023

Par l'entremise de votre association étudiante, vous êtes automatiquement inscrite à un régime d'assurance collective complémentaire étudiant. Votre régime vous permet de bénéficier d'une couverture avantageuse, en plus d'une foule de rabais et tarifs préférentiels auprès de nos partenaires du Réseau-Héreau. Visitez www.planmajor.ca pour plus de détails.

PÉRIODE DE COUVERTURE | 1er septembre 2022
| au 31 août 2023

La cotisation au régime est facturée à même votre facture institutionnelle. Elle est divisée en deux versements, le premier lors de la session d'automne et le second lors de la session d'hiver. Tous les frais institutionnels de la session en cours doivent être acquittés avant de pouvoir effectuer une réclamation.

NUMÉROS IMPORTANTS
 Numéro de certificat | **code permanent**
 Numéro de groupe - santé/dentaire | **13499**
 Numéro de groupe - accident | **SRO 9140579-002**
 Numéro de groupe - voyage | **9426277-0012**

PÉRIODES DE DÉSISTEMENT
 Lors de cette période, il est possible de vous retirer partiellement ou entièrement de votre couverture d'assurance directement sur le **portail étudiant de votre institution**. Vous ne pouvez pas vous retirer de votre régime à l'hiver, si vous l'avez consenti à l'automne. Il est également possible d'ajouter des personnes à charge en visitant planmajor.ca

Étudiante inscrite à l'automne du 15 août au 30 septembre
 Nouveaux étudiants inscrits à l'hiver du 1er janvier au 31 janvier

SOUMETTRE UNE RÉCLAMATION
 Courriel à reclamation@planmajor.ca
 Prenez une photo de votre facture ou numérotez-la

Directement chez le dentiste
 Utilisez l'ID numérique TELUS ADJUDICARE 34/AUTO/DEEN

Application mobile ou portail web
 Connectez-vous à nos différentes plateformes

VOTRE COUVERTURE

Volet santé complé
 LAUTO-ASSURÉ
 Soins généralistes
 Examen de laboratoire
 Radiographies et échographies médicales
 Prév. Yo
 Cn
 Ex

Volet soins oculaires
 LAUTO-ASSURÉ
 Examen de la vue
 Lunettes/lentilles complètes
 Yo
 Cn

Volet soins dentaires
 LAUTO-ASSURÉ jusqu'à \$80
 Examen
 Radiologie
 Traitement de canal
 Ex
 Yo

Volet accident
 JARG DU CANADA jusqu'à 20
 Ambulance
 Soins dentaires
 Professionnels paramédicaux
 Yo
 Cn
 Ex

Volet voyage
 JARG DU CANADA jusqu'à \$ 800
 Protection en cas d'urgence et
 et en cas d'annulation de voyage
 Yo
 Cn

+ Un programme d'aide
 Informations

Les couvertures de votre régime

AGI
 AIG

VISITEZ planmajor
 POUR PLUS DE DÉTAILS SUR

Plan Major
 On parle vrai.

etudiant@planmajor.ca
 1 877 976 2567

TE
 Me

<https://www.onedrive.com/download>

Votre programme d'aide étudiant peut vous soutenir dans les moments difficiles

- Soutien psychologique** | 8 consultations / année académique
- Soutien juridique** | 60 min. / problématique
- Consultations en nutrition** | 60 min. / problématique
- Conseils financiers** | 60 min. / problématique

Obtenez un accès immédiat à des consultations fournies par des professionnels spécialisés.

Plus de détails juste ici!



Plan Major
On parle vrai.
etudiant@planmajor.ca

2021-2022

AGEHC/UCTR | Association générale des étudiants hors-campus de l'UQTR

Par l'entremise de votre association étudiante, vous êtes automatiquement inscrite à un régime d'assurance collective complémentaire étudiant. Votre régime vous permet de bénéficier d'une couverture avantageuse, en plus d'une foule de rabais et tarifs préférentiels auprès de nos partenaires du Réseau-Héreau. Visitez www.planmajor.ca pour plus de détails.

PÉRIODE DE COUVERTURE | 1er septembre 2021
| au 31 août 2022

La cotisation au régime est facturée à même votre facture institutionnelle. Elle est divisée en deux versements, le premier lors de la session d'automne et le second lors de la session d'hiver. Tous les frais institutionnels de la session en cours, doivent être acquittés avant de pouvoir effectuer une réclamation.

NUMÉROS IMPORTANTS
 Numéro de certificat | **code permanent**
 Numéro de groupe - santé/dentaire | **13499**
 Numéro de groupe - accident | **SRO 9140579-002**
 Numéro de groupe - voyage | **9426277-0012**

PÉRIODE DE DÉSISTEMENT
 Lors de cette période, il est possible de vous retirer partiellement ou entièrement de votre couverture d'assurance directement sur le **portail étudiant de votre institution**. Vous ne pouvez pas vous retirer de votre régime à l'hiver, si vous l'avez consenti à l'automne. Il est également possible d'ajouter des personnes à charge en visitant planmajor.ca

Étudiante inscrite à l'automne du 15 août au 30 septembre
 Nouveaux étudiants inscrits à l'hiver du 1er janvier au 31 janvier

SOUMETTRE UNE RÉCLAMATION
 Courriel à reclamation@planmajor.ca
 Prenez une photo de votre facture ou numérotez-la

Directement chez le dentiste
 Utilisez l'ID numérique TELUS ADJUDICARE/AUTO/DEEN/34

Application mobile ou portail web
 Connectez-vous à nos différentes plateformes

VOTRE COUVERTURE

Volet santé complé
 LAUTO-ASSURÉ
 Soins généralistes
 Examen de laboratoire
 Radiographies et échographies médicales
 Prév. Yo
 Cn
 Ex

Volet soins oculaires
 LAUTO-ASSURÉ
 Examen de la vue
 Lunettes/lentilles complètes
 Yo
 Cn

Volet soins dentaires
 LAUTO-ASSURÉ jusqu'à \$80
 Examen
 Radiologie
 Traitement de canal
 Ex
 Yo

Volet accident
 JARG DU CANADA jusqu'à 20
 Ambulance
 Soins dentaires
 Professionnels paramédicaux
 Yo
 Cn
 Ex

Volet voyage
 JARG DU CANADA jusqu'à \$ 80
 Protection en cas d'urgence et
 et en cas d'annulation de voyage
 Yo
 Cn

+ Un programme d'aide
 Informations

Les couvertures de votre régime

AGI
 AIG

VISITEZ planmajor
 POUR PLUS DE DÉTAILS SUR

Plan Major
 On parle vrai.

etudiant@planmajor.ca
 1 877 976 2567

TE
 Me

Vous éprouvez du stress dans vos études ?
 Vous vivez une situation difficile ?
 Vous ne savez plus où donner de la tête ?

Le programme d'aide étudiant peut vous fournir du soutien.

Obtenez un accès immédiat à des consultations fournies par des professionnels spécialisés

- Centre de soutien 24/7
- Soutien psychologique
- Consultation en nutrition
- Conseils financiers

Visitez planmajor.ca/pae ou contactez la ligne d'aide au 1 877-976-2567

Plan Major
On parle vrai.